

DÉCISION DU CONSEIL**du 17 mai 1999****relative à la conclusion de l'accord avec la République d'Islande et le Royaume de Norvège sur l'association de ces deux États à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen**

(1999/439/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu l'article 6, premier alinéa, du Protocole, annexé par le traité d'Amsterdam au traité sur l'Union européenne et au traité instituant la Communauté européenne, intégrant l'acquis de Schengen dans le cadre de l'Union européenne;

DÉCIDE:

Article unique

L'accord avec la République d'Islande et le Royaume de Norvège sur l'association de ces deux États à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen, y compris ses annexes, son acte final, les déclarations et les échanges de lettres y annexés, sont approuvés.

Le texte des actes visés au premier alinéa est joint à la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 17 mai 1999.

*Par le Conseil**Le président*

J. FISCHER